



Déclaration liminaire

Comité technique ministériel, section spécialisée

Alimentation

16 novembre 2022

Madame la Directrice générale,
Madame l'adjointe au chef du service des ressources humaines,
Chères et chers collègues,

Pour cette dernière réunion de la section spécialisée Alimentation du comité technique ministériel, deux défis majeurs pour l'ensemble de ses acteurs sont abordés : la réussite de la création de la police unique de la sécurité sanitaire de l'alimentation et de la gestion de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).

Concernant la création de la police unique de la sécurité sanitaire de l'alimentation, l'Alliance du Trèfle alerte une nouvelle fois sur l'insuffisance des moyens alloués aux objectifs fixés : renforcement des contrôles sanitaires de la chaîne alimentaire de 10%, affectation de 150 ETP pour la mise en place de ces missions au MASA par la DGAL et les DDecPP et mise en place d'une délégation à un tiers des contrôles de sécurité sanitaire des aliments pour la remise directe et les plans de surveillance et plans de contrôles (PS/PC). Pour rappel, le dernier rapport inter-inspections estimait les besoins à 245 ETP pour maintenir une activité d'inspection équivalente à celle de la DGCCRF tout en proposant l'expérimentation de délégations. Ceci sans compter les effectifs nécessaires aux dizaines de milliers de CERTEX, ni à la gestion des suites administratives et pénales qui devraient augmenter du fait de la délégation des contrôles en remise directe. L'Alliance du Trèfle demande au Ministre de faire jouer la clause de revoyure le plus tôt possible.

Par ailleurs, l'Alliance du Trèfle, si elle reconnaît que cette réforme répond en partie aux besoins de clarification de la chaîne de commandement et de l'organisation du contrôle sanitaire de la chaîne alimentaire, déplore et s'inquiète de certains choix :

- la dissociation des enjeux de sécurité sanitaire de ceux de la loyauté ;
- la mise en place d'une délégation dans le secteur de la remise directe sans l'associer à des contrôles par tierce partie aux frais des professionnels qui auraient pour avantages d'une part d'augmenter le niveau de maîtrise sanitaire de ce secteur et donc de diminuer le temps consacré aux suites et, d'autre part, une diminution des fréquences des contrôles officiels comme autorisée par les textes européens ;
- la prise en charge par l'État et le programme 206 des contrôles sanitaires des professionnels de l'alimentaire sans redevance, contrairement à d'autres délégations (environnement). Cette décision participe à la déresponsabilisation des professionnels et induira forcément une diminution des crédits pour les autres activités du programme 206 et donc de l'activité et des capacités d'intervention des services de santé publique vétérinaire.

Enfin sur le sujet de la police unique, l'Alliance du Trèfle salue le recrutement par la DGAL d'un chef de projet mais s'inquiète d'une prise en compte partielle du périmètre et donc des impacts de cette réforme. Ainsi, la terminologie a son importance et nommer cette réforme « Réforme sécurité sanitaire des aliments », n'est pas suffisamment inclusive et ne permet pas d'identifier



clairement que l'ensemble de la chaîne alimentaire est concernée, notamment les boissons, les améliorants et l'alimentation des animaux. Par ailleurs, il serait nécessaire d'identifier et d'avancer sur les chantiers suivants :

- les nouvelles modalités de travail et de communication entre les réseaux DGAL et DGCCRF qui demeurent indispensables et complémentaires pour la détection et la gestion des fraudes avec ou sans impact sanitaire, mais toujours avec un impact médiatique fort ;
- l'intégration des impacts de la réforme dans la formation initiale (en dehors des agents recrutés en 2022) et continue des agents ;
- l'évolution des méthodes d'inspection, quel que soit le domaine, qui devront inclure la détection des fraudes y compris de la documentation sanitaire (rétention/falsification d'autocontrôles...) ;
- la priorisation des missions le temps de la conduite du projet et de la mise en place effective de la réforme ;
- l'intégration des nouvelles missions et nouveaux champs d'intervention dans le SIAL dont on connaît malheureusement l'état de santé actuel dégradé.

L'Alliance du Trèfle demande que la réforme d'envergure que représente la création de la police unique de la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire soit affichée comme une priorité interministérielle bénéficiant d'une communication régulière et dotée de moyens suffisants.

Cette réforme va nécessiter l'investissement de nombreux agents à tous les échelons dans les différents groupes de travail ainsi que du temps de formation. Aussi, l'Alliance du Trèfle demande que le temps d'appropriation de cette réforme par les équipes soit pris en compte dans la programmation des inspections.

La priorisation des missions se pose également dans le cadre de la gestion des crises sanitaires animales dont l'IAHP qui est devenue une crise permanente.

Pour certaines DDecPP et la DGAL 2022-2023 sera la quatrième crise IAHP d'affilée.

Les services santé et protection animales sous-dotés doivent faire face à l'IAHP, à la menace de la peste porcine africaine, aux enquêtes complexes lors de cas de rage, aux importations illégales d'animaux de compagnie et à leur gestion quand ils sont connus, ainsi qu'aux milliers de messages de l'ICAD relatifs aux carnivores pour lesquels les vétérinaires identificateurs les déclarent sans origine connue.

Malgré les renforts et leur investissement sans faille, les agents sont épuisés et ne sont plus en mesure de réaliser l'ensemble des autres missions qui leur sont confiées. Les vétérinaires sanitaires sont mobilisés, mais eux aussi sont épuisés et débordés.

L'Alliance du Trèfle vous alerte donc à nouveau, sur l'extrême fragilité des équipes et sur l'effondrement possible du dispositif d'épidémiosurveillance et de gestion des épizooties, sur les difficultés de recrutements, sur les dysfonctionnements des outils informatiques et des fonctions supports, ainsi que sur les questionnements des vétérinaires sanitaires insatisfaits de leur rémunération.

Nous vous demandons de prendre rapidement des mesures fortes, parmi lesquelles :

- la prise en compte des dépassements d'horaires pour toutes les catégories d'agents, dans le cadre d'une souplesse des mesures de gestion au niveau local et l'indemnisation des astreintes,
- l'attribution de moyens pérennes à la planification de la gestion de crise, aux formations et



exercices, ainsi que la constitution d'un véritable réseau d'experts en appui des départements, de la DGAL et des SRAL,

- l'attribution de moyens exceptionnels dans les services les plus sollicités, dans des conditions compatibles avec les obligations opérationnelles (durée des contrats...),
- la reconnaissance de l'investissement des agents dans la réserve sanitaire (parcours de carrière et rémunération),
- le rappel aux préfets de la nécessité d'activer les solidarités inter-services départementales dans le cadre du plan Orsec, afin de limiter la saturation des services départementaux
- d'obtenir que le programme 206 soit exonéré de toute contribution au 3% tant il est en difficulté pour remplir ses obligations communautaires et de santé publique.

Une priorisation nationale est désormais nécessaire afin de soulager les agents et de les déculpabiliser de ne pas pouvoir tout faire ! Vos agents souffrent et vos cadres souffrent en cette période de crise !

Nous appelons votre attention sur les nombreux points de fragilité :

- une dotation très insuffisante des services de santé animale en services déconcentrés comme en administration centrale,
- le risque de baisse de la mobilisation des vétérinaires sanitaires, dont la rémunération pour les activités de service public est devenue très faible,
- une nécessaire prise de conscience par les filières, y compris l'aval, que la performance sanitaire contribue à la performance économique de toute la chaîne de production et de distribution et que les modes de production, les organisations et les modèles économiques doivent s'adapter ;
- le maillage des laboratoires publics d'analyse.

En conclusion, l'Alliance du Trèfle espère que l'administration de santé publique vétérinaire que vous dirigez, reconnue « bien public mondial » rappelons-le, saura tirer les leçons des crises passées, saura entendre la souffrance des agents et cadres, saura se réorganiser en co-construisant les processus « cœur de métier » et redonner sens, efficacité, reconnaissance et fierté à l'ensemble de ses agents dévoués.